



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Conseils pratiques

Pannes de courant en hiver



Canada

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
En cas de panne de courant	3
Si vous devez évacuer la maison	6
Renseignements supplémentaires	10

REMERCIEMENTS

La présente publication a été conçue par le **Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile** du gouvernement du Canada en collaboration avec la **Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)**, **Hydro Québec**, **BC Hydro** et **Santé Canada**.



La version électronique de cette brochure est disponible au www.bpiepc.gc.ca sur Internet.

Cette publication est également offerte en médias substitués (cassettes audio, braille, gros caractères, disquettes d'ordinateur) via le système Info Touch. Composez le 1-800-788-8282 sur un téléphone à clavier ou par télécriteur (ATS).

This publication is also available in English.

ISBN : 0-662-86097-7

N° de catalogue : D82-24/2001F

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Édition de juillet 2003.



Pannes de courant en hiver



AU CANADA, LA PLUPART DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE DOMESTIQUES DÉPENDENT DE L'ÉLECTRICITÉ POUR FONCTIONNER. LES PANNES DE COURANT PEUVENT DURER ENTRE QUELQUES HEURES ET PLUSIEURS JOURS, ET SONT SOUVENT CAUSÉES PAR DES TEMPÊTES DE PLUIE VERGLAÇANTE OU DE GRÉSIL ET/OU DES VENTS VIOLENTS QUI ENDOMMAGENT L'ÉQUIPEMENT ET LES LIGNES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE. DURANT UNE PANNE HIVERNALE PROLONGÉE, LE FROID ET L'HUMIDITÉ PEUVENT ENDOMMAGER LES MURS, LES PLANCHERS ET LA PLOMBERIE D'UNE MAISON, EN PLUS D'INCOMMODER SÉRIEUSEMENT SES OCCUPANTS.

En tenant compte des quelques conseils pratiques qui suivent, vous pourrez réduire les conséquences des pannes de courant et de chauffage hivernales.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Vous pouvez installer un poêle ou un appareil de chauffage d'appoint qui fonctionne sans électricité et qui ne dépend pas de composantes électriques connexes, comme un moteur ou un ventilateur. Il est aussi important que cet appareil soit bien ventilé et relié à un conduit de cheminée approprié. Ne reliez jamais plus d'un appareil de chauffage au même conduit de cheminée. Si vous devez utiliser le même conduit de cheminée dont vous vous servez pour votre fournaise, débranchez l'appareil principal du conduit avant d'y raccorder et de ventiler l'appareil d'appoint. N'utilisez que des appareils approuvés par l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou par l'Association canadienne du gaz (ACG).



- Si vous avez un foyer à bois, faites nettoyer la cheminée tous les automnes en vue d'en faire, au besoin, un usage constant à des températures élevées. La créosote qui s'accumule dans la bouche de cheminée peut s'enflammer à température élevée soutenue et causer un incendie.
- Si vous avez un foyer, ayez toujours de bonnes réserves de combustible à portée de la main.
- Si votre système de chauffage d'appoint peut fonctionner à partir de l'alimentation en gaz ou en huile existante, faites faire les raccordements et l'installation des valves d'arrêt par un technicien qualifié.
- Avant d'utiliser une génératrice auxiliaire lors d'une panne de courant, vérifiez auprès des fournisseurs de systèmes de chauffage, d'appareils ménagers et de systèmes d'éclairage, que vous pouvez combler les exigences opérationnelles d'une telle génératrice, et renseignez-vous sur les procédures fonctionnelles appropriées.
- Si un membre de votre ménage dépend d'appareils électriques essentiels au maintien de la vie, inscrivez-vous auprès de votre compagnie d'électricité et des services de santé d'urgence locaux.
- Préparez et conservez à portée de la main une trousse de survie pour subvenir à vos besoins pendant au moins trois jours. Cette trousse devrait comprendre entre autres :
 - une réserve d'aliments et d'eau;
 - des dispositifs d'éclairage d'urgence – lampe de poche et piles de rechange, bougies, allumettes/briquet ou lanternes à l'huile et combustible;
 - un réchaud à gaz et du combustible (suivre le mode d'emploi recommandé);
 - des couvertures et des vêtements chauds;
 - une radio à piles et des piles de rechange;
- Préparez également une trousse d'urgence portative, au cas où il vous faudrait évacuer votre demeure.



En cas de panne de courant

VÉRIFIEZ SI LA PANNE SE LIMITE SEULEMENT À VOTRE DEMEURE. SI VOS VOISINS ONT DU COURANT, VÉRIFIEZ VOS DISJONCTEURS OU VOS FUSIBLES. SI LE PROBLÈME NE VIENT PAS DE LÀ, VÉRIFIEZ LES FILS ÉLECTRIQUES QUI ALIMENTENT VOTRE MAISON. S'ILS SONT VISIBLEMENT ENDOMMAGÉS OU TOMBÉS AU SOL, NE VOUS EN APPROCHEZ PAS ET CONTACTEZ LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ. (CONSERVEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE AVEC LES AUTRES NUMÉROS D'URGENCE PRÈS DU TÉLÉPHONE.)

Si vos voisins n'ont pas de courant non plus, alertez la compagnie d'électricité.

Éteignez tous vos outils, électroménagers ou appareils électroniques et baissez le(s) thermostat(s) de votre système de chauffage au minimum. Ces mesures sont importantes pour les raisons suivantes :

- Les outils et les électroménagers laissés allumés peuvent se mettre en marche automatiquement au retour du courant; en les débranchant vous éviterez de les endommager, et réduirez les risques de blessures et d'incendies.
- Au retour du courant, une surcharge de tension pourrait endommager les composantes électroniques d'appareils vulnérables comme les ordinateurs, les fours à micro-ondes ou les magnétoscopes. S'équiper d'une barre d'alimentation avec un amortisseur de surtension est une précaution simple et économique.
- Il est plus facile de rétablir le courant lorsque les circuits électriques du système ne sont pas surchargés.



Laissez une lumière allumée pour savoir quand le courant sera revenu.

Éviter d'ouvrir inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Un congélateur bien rempli et dont la porte reste fermée peut conserver la nourriture congelée pour une période de 24 à 36 heures.

N'utilisez ni votre barbecue au charbon de bois ou au gaz, ni votre radiateur de camping, ni vos génératrices à l'intérieur de la maison. Ces appareils produisent du monoxyde de carbone, un gaz toxique inodore et incolore qui peut être fatal avant que sa présence ne soit décelée.



Utilisez toujours de bons chandeliers ou bougeoirs et ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance.

Restez à l'écoute des nouvelles locales sur votre poste de radio à piles.

Souvenez-vous que même par des temps très froids, cela prend plusieurs heures avant qu'une maison non chauffée ne devienne trop froide pour être confortable, à condition d'en tenir les portes et les fenêtres bien fermées.

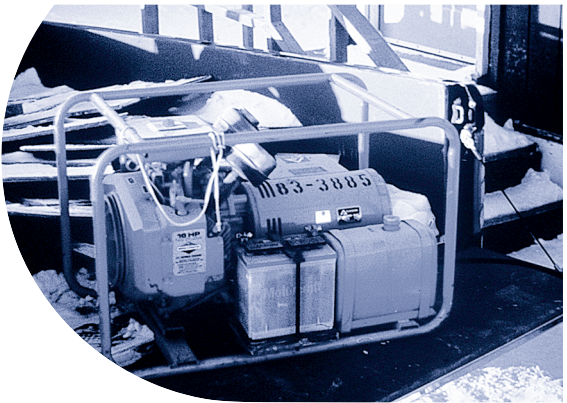


Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que la maison ne se soit trop refroidie. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour votre système de chauffage habituel, vous devez d'abord éteindre l'appareil avant d'effectuer le raccordement. (Revoir l'information sur le branchement des conduits de cheminée au début du texte.)

Il est bon d'avoir une génératrice auxiliaire en cas de pannes d'électricité, mais il y a des dangers qu'il vous faut connaître. De sérieux accidents peuvent survenir si la génératrice est raccordée au circuit électrique de la maison. Si le courant provenant d'une génératrice venait à suivre les fils électriques jusqu'à un transformateur et que cette énergie était amplifiée, la vie des monteurs de lignes pourrait être mise en danger. Quiconque viendrait à toucher de l'équipement sous tension par cette même génératrice serait aussi en danger. De plus, lorsqu'une génératrice est branchée au circuit électrique permanent, il existe de graves dangers d'explosion et d'incendie au retour du courant. L'installation directe d'une génératrice à un circuit électrique permanent doit être faite par un technicien compétent, avec l'approbation de la compagnie d'alimentation en électricité.

Afin d'utiliser une génératrice de façon sécuritaire, suivez ces quelques conseils :

- Suivez les instructions du fabricant.
- Placez la génératrice à l'extérieur, dans un endroit bien ventilé et loin des portes et des fenêtres, afin d'éviter que les gaz d'échappement ne s'infiltrent dans la maison.
- Branchez les lumières et les appareils électriques directement à la génératrice. Si vous devez utiliser des rallonges, assurez-vous qu'elles sont adéquates et approuvées par l'Association canadienne de normalisation (CSA).



Si vous devez évacuer la maison

DANS UNE MAISON, LA PLOMBERIE EST CE QU'IL Y A DE PLUS VULNÉRABLE AU FROID INTENSE. SI VOUS UTILISEZ UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AUXILIAIRE, ASSUREZ-VOUS QUE LA TEMPÉRATURE DE LA MAISON SOIT SUFFISAMMENT ÉLEVÉE POUR EMPÊCHER LA TUYAUTERIE DE GELER.

Si vous devez évacuer la maison, protégez-la en prenant les précautions suivantes :

- Éteignez le disjoncteur principal ou fermez l'interrupteur au panneau d'alimentation.
- Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison. Protégez la valve, le tuyau d'admission, le compteur et la pompe à l'aide de couvertures ou de matériaux isolants.
- Drainez toute la tuyauterie. En commençant par les étages supérieurs, ouvrez tous les robinets et actionnez la chasse d'eau des cabinets à plusieurs reprises; terminez au sous-sol et ouvrez la valve de drainage. Vidangez également le réservoir du chauffe-eau en raccordant un boyau au robinet de drainage, et laissez couler l'eau dans le drain du sous-sol. **(Si vous vidangez un chauffe-eau au gaz, vous devez aussi éteindre la veilleuse d'allumage. Il faudra faire appel à un technicien qualifié pour la rallumer.)**
- Débranchez les boyaux et le drain de la machine à laver.
- Ne vous inquiétez pas des petites quantités d'eau qui pourraient rester dans les tuyaux horizontaux. Versez un peu de glycol ou de produit antigel dans les cuvettes des cabinets ainsi que dans les renvois des éviers et de la baignoire.



- Si votre maison est protégée des eaux souterraines par une pompe de puisard, retirez tous les objets de valeur de votre sous-sol en cas d'inondation.
- Écoutez la radio sur votre appareil à piles ou dans l'auto pour connaître les directives et recommandations relatives à votre région.



FILS ÉLECTRIQUES TOMBÉS AU SOL

Signalez immédiatement à votre compagnie de distribution d'électricité la position exacte de tout fil électrique tombé

au sol. Gardez une distance minimale de 10 mètres (33 pieds) des fils tombés au sol ou de tout objet en contact avec ceux-ci et avertissez vos voisins du danger. Prenez toujours pour acquis que ces fils sont sous tension. (Il est souvent difficile de distinguer les fils d'électricité des fils de câblodistribution ou de téléphone, et les charges électriques qu'ils transportent peuvent vous blesser tout aussi grièvement. **Traitez donc tout fil tombé au sol comme un danger.**)

APRÈS LE RETOUR DU COURANT

- Si l'interrupteur ou le disjoncteur principal avait été fermé, vérifiez à nouveau que tous vos outils, électroménagers, appareils de chauffage ou appareils électroniques (télévision, four à micro-ondes, ordinateur) sont bien débranchés afin de prévenir les dommages qu'une surcharge de tension pourrait occasionner lors de la remise en tension.
- Si le sous-sol est inondé, assurez-vous que le courant est bien coupé avant d'y pénétrer.
- Avant d'utiliser les appareils, les prises de courant, les boîtes de fusibles ou d'interrupteurs et les panneaux de distribution qui ont été inondés, faites-les vérifier et nettoyer par un technicien compétent.



- Raccordez le tuyau du système de chauffage principal au conduit de cheminée (s'il avait été enlevé) et fermez la valve d'alimentation de votre appareil de chauffage auxiliaire.
- Rétablissez le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.
- Donnez une chance au réseau électrique de se stabiliser avant de rebrancher tous vos appareils électriques. Avant tout, faites repartir le(s) thermostat(s) du système de chauffage et après quelques minutes, redémarrez le réfrigérateur et le congélateur. Attendez 10 ou 15 minutes avant de rebrancher tous vos appareils électriques.
- Fermez la soupape de drainage du sous-sol.



- Ouvrez la conduite d'eau principale de la maison. En commençant par le sous-sol, fermez les soupapes d'échappement/les robinets, et laissez l'air s'échapper des robinets du haut de la maison.
- Assurez-vous que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.
- Au besoin, rincez la machine à laver et le lave-vaisselle.
- Pendant quelques heures, maintenez la température à un niveau plus élevé que normal afin de chasser toute la moiteur et l'humidité de la maison.
- Vérifiez l'état de la nourriture périssable dans les réfrigérateurs, congélateurs et armoires. Si la porte d'un congélateur reste fermée, les aliments peuvent demeurer congelés pendant 24 ou même 36 heures (selon la température extérieure). Quand la nourriture commence à dégeler – d'habitude après deux jours – il faut la faire cuire. Autrement, il faut s'en défaire en suivant les indications des autorités sanitaires locales.
- À titre indicatif, il est suggéré de conserver un sac de cubes de glace dans le congélateur. Si après une panne, ou une période d'absence, vous constatez que la glace a fondu puis regelé, il est probable que les aliments sont impropres à la consommation.
- Voyez à remplacer les articles utilisés de votre trousse de survie afin qu'elle soit complète lors de sa prochaine utilisation.



Renseignements supplémentaires

Pour plus d'information sur les mesures de sécurité face à l'électricité et à son utilisation, ou sur les gestes à porter suite à une panne de courant, veuillez contacter votre compagnie d'électricité.

Pour des renseignements additionnels sur la réintégration de votre demeure à la suite d'une panne de courant hivernale prolongée, veuillez communiquer avec le :

Centre canadien de documentation sur l'habitation

Société canadienne d'hypothèques et de logement

700, chemin Montréal

Ottawa, Canada

K1A 0P7

Téléphone: (613) 748-2367

Sans frais: 1-800-668-2642

Télécopieur: 1-800-245-9274

Courriel: chic@cmhc-schl.gc.ca

Internet: www.cmhc-schl.gc.ca

Pour obtenir des renseignements généraux ou pour commander nos brochures de conseils pratiques, veuillez contacter :

Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile

Direction des Affaires publiques

122, rue Bank, 2^e étage

Ottawa, Canada

K1A 0W6

Téléphone : (613) 944-4875

Sans frais : 1-800-830-3118

Télécopieur : (613) 998-9589

Courriel : communications@bpiepc.gc.ca

Internet : www.bpiepc.gc.ca

Veuillez communiquer avec **l'organisation de gestion des urgences** de votre province ou territoire pour obtenir de l'information régionale ou locale sur la protection civile :

Terre-Neuve et Labrador

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (709) 729-3703

Télécopieur : (709) 729-3857

Île-du-Prince-Édouard

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (902) 888-8050

Télécopieur : (902) 888-8054

Nouvelle-Écosse

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (902) 424-5620

Télécopieur : (902) 424-5376

Nouveau-Brunswick

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (506) 453-2133

Sans frais : 1-800-561-4034

Télécopieur : (506) 453-5513

Québec

Direction générale de la sécurité civile et
de la sécurité incendie

Téléphone : (418) 646-7950

Télécopieur : (418) 646-5427

Ligne d'urgence sans frais : 1-866-776-8345

Ligne d'urgence : (418) 643-3256

Ou l'un des bureaux régionaux suivants :

- Bas-Saint-Laurent – Gaspésie –
Îles-de-la-Madeleine : (418) 727-3589
- Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord : (418) 695-7872
- Capitale Nationale – Chaudière –
Appalaches – Nunavik : (418) 643-3244
- Mauricie – Centre-du-Québec : (819) 371-6703
- Montréal – Laval – Laurentides –
Lanaudière : (514) 873-1300
- Montérégie – Estrie : (514) 873-1324
- Outaouais – Abitibi – Témiscamingue –
Nord-du-Québec : (819) 772-3737

Ontario

Gestion d'urgence Ontario

Téléphone : (416) 212-3468

Télécopieur : (416) 212-3498

Manitoba

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (204) 945-4772

Sans frais : 1-888-826-8298

Télécopieur : (204) 945-4620

Saskatchewan

Planification d'urgence de la Saskatchewan

Téléphone : (306) 787-9563

Télécopieur : (306) 787-1694

Alberta

Gestion des urgences de l'Alberta

Téléphone : (780) 422-9000

Sans frais en Alberta au 310-0000-780-422-9000

Télécopieur : (780) 422-1549

Colombie-Britannique

Programme provincial de planification d'urgence

Téléphone : (250) 952-4913

Télécopieur : (250) 952-4888

Territoires du Nord-Ouest

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (867) 873-7785

Télécopieur : (867) 873-8193

Yukon

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (867) 667-5220

Télécopieur : (867) 393-6266

Nunavut

Gestion des urgences du Nunavut

Téléphone : (867) 975-5300

Télécopieur : (867) 979-4221

Vers un Canada plus sûr et plus sécuritaire

Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), un organisme du ministère de la Défense nationale, est responsable de la planification d'urgence et de la continuité des opérations du gouvernement du Canada.

Grâce à ses programmes et à divers documents d'information, le BPIEPC améliore la capacité de gestion des risques des individus, des communautés, des entreprises et des gouvernements, dans leurs environnements matériels et cybernétiques.

www.bpiepc.gc.ca

SAUVE GARDE

Sauve Garde est un programme de partenariat national qui vise à sensibiliser le public à l'égard de la protection civile au Canada.

Autres brochures de conseils pratiques dans cette série :

- En forêt
- Inondations – Que faire avant et après ?
- La conduite en hiver – Comment se préparer
- Ondes de tempête
- Prévoir l'imprévu
- Se préparer, non s'inquiéter
- Survivre à un fort tremblement de terre
- Violentes tempêtes